



Appel à projets LIFE Terra Musiva
pour la mise en place et le renforcement de
pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Cahier des charges



Date limite de réception des candidatures :

30 juin 2023

Les candidatures sont à envoyer à :

lhote.civamgard@gmail.com



Conservatoire
d'espaces naturels
Occitanie



Appel à projets LIFE Terra Musiva

pour la mise en place et le renforcement de pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Document réalisé par :



Coordination :

Pauline LHOTE • Chargée de projets Agroécologie, Agriculture et Biodiversité • Fédération Départementale des CIVAM du Gard (FD CIVAM du Gard)

Rédaction :

Pauline LHOTE • Chargée de projets Agroécologie Agriculture et Biodiversité • FD CIVAM du Gard

Romane BARASCUD • Conseillère Biodiversité • Chambre d'Agriculture du Gard

Delphine MIDY • Chargée de gestion écopastorale • Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN Occitanie)

Constance HELISSEY • Chargée de mission MAEC • Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG)

Mélissa HOFFMANN BERNARD • Coordinatrice LIFE Terra Musiva • SMGG

Relecture :

Gaëlle BOISMERY • Responsable Pôle Territoires • Chambre d'Agriculture du Gard

Daniel BIZET • Directeur • Centre Ornithologique du Gard (COGard)

Luc CAPON • Chargé de projet Garrigues et Cévennes • CEN Occitanie

1. Contexte et champ de l'appel à projets

Le territoire des Garrigues Gardoises, qui s'étend en grande partie des gorges du Gardon à celles de la Cèze, est un haut lieu de biodiversité. Il constitue un échantillon de la diversité paysagère méditerranéenne, résultat des différents usages et non usages des espaces par l'Homme.

Le territoire abrite ainsi une mosaïque de milieux diversifiés, supports d'une biodiversité exceptionnelle. A ce titre, 400km² d'espaces naturels ont été désignés en sites Natura 2000, parmi lesquels : la ZSC¹ Gardon et ses gorges, la ZPS² gorges du Gardon, la ZPS Camp des garrigues, la ZPS Garrigues de Lussan, la ZSC Cèze et ses gorges, la ZSC Etang et mares de La Capelle. Ces sites accueillent une grande variété d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire³.

Le projet LIFE Terra Musiva (« Terre de Mosaïque ») a pour objectif de renforcer la préservation de la biodiversité des sites Natura 2000 des garrigues gardoises, en particulier 4 habitats et 9 espèces (Cf Figure 1).

Il prévoit pour ce faire de nombreuses actions de conservation, articulées autour de la mosaïque de milieux du territoire : milieux humides, ouverts, boisés, etc. Le volet « milieux agricoles » prévoit plusieurs dispositifs pour soutenir et développer les pratiques agricoles et pastorales favorables à la biodiversité.

D'une durée de 5 ans (01/22 - 09/26), le LIFE Terra Musiva est coordonné par le Syndicat mixte des gorges du Gardon et associé au total partenaires publics et privés aux compétences, approches et publics complémentaires : la FD CIVAM du Gard, la Chambre d'Agriculture du Gard, le COGard et le CEN Occitanie ; mais aussi le Département du Gard, les Ecologistes de l'Euzière, la commune de La Capelle-et-Masmolène et le CPIE du Gard.

Le présent appel à projets contribue à cet objectif en **offrant la possibilité aux agriculteurs et acteurs agricoles de proposer des projets de mise en place ou de renforcement de pratiques participant à la conservation de la biodiversité**. Il est émis par la Fédération Départementale des CIVAM du Gard, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, le Centre Ornithologique du Gard et le Syndicat mixte des gorges du Gardon.

Cet appel à projets présente une spécificité : le LIFE Terra Musiva prend en charge les dépenses ; l'aide apportée ne prend donc pas la forme d'un versement direct, de type subvention ou compensation. Outre ce soutien financier, le LIFE Terra Musiva offre l'opportunité de :

- Bénéficier d'un accompagnement sur-mesure adapté à votre projet, qui comporte notamment la réalisation de diagnostics agri-environnementaux
- Interroger et échanger avec nos conseillers techniques sur des questions d'agroécologie et d'accueil de la biodiversité

¹ ZSC : Zone Spéciale de Conservation (site Natura 2000 relevant de la Directive « Habitats, Faune, Flore »)

² ZPS : Zone de Protection Spéciale (site Natura 2000 relevant de la Directive « Oiseaux »)

³ Habitats et espèces représentatifs de la biodiversité européenne et menacés, listés dans les Directives Habitats et Oiseaux



- Participer à des sessions d'échanges et des journées techniques, proposées en complément, et profiter de retours d'expériences d'agriculteurs locaux et de nouvelles connaissances

Les modalités du soutien apporté aux projets qui répondent aux objectifs du LIFE Terra Musiva, le calendrier prévisionnel et les modalités de candidature sont détaillés ci-après.

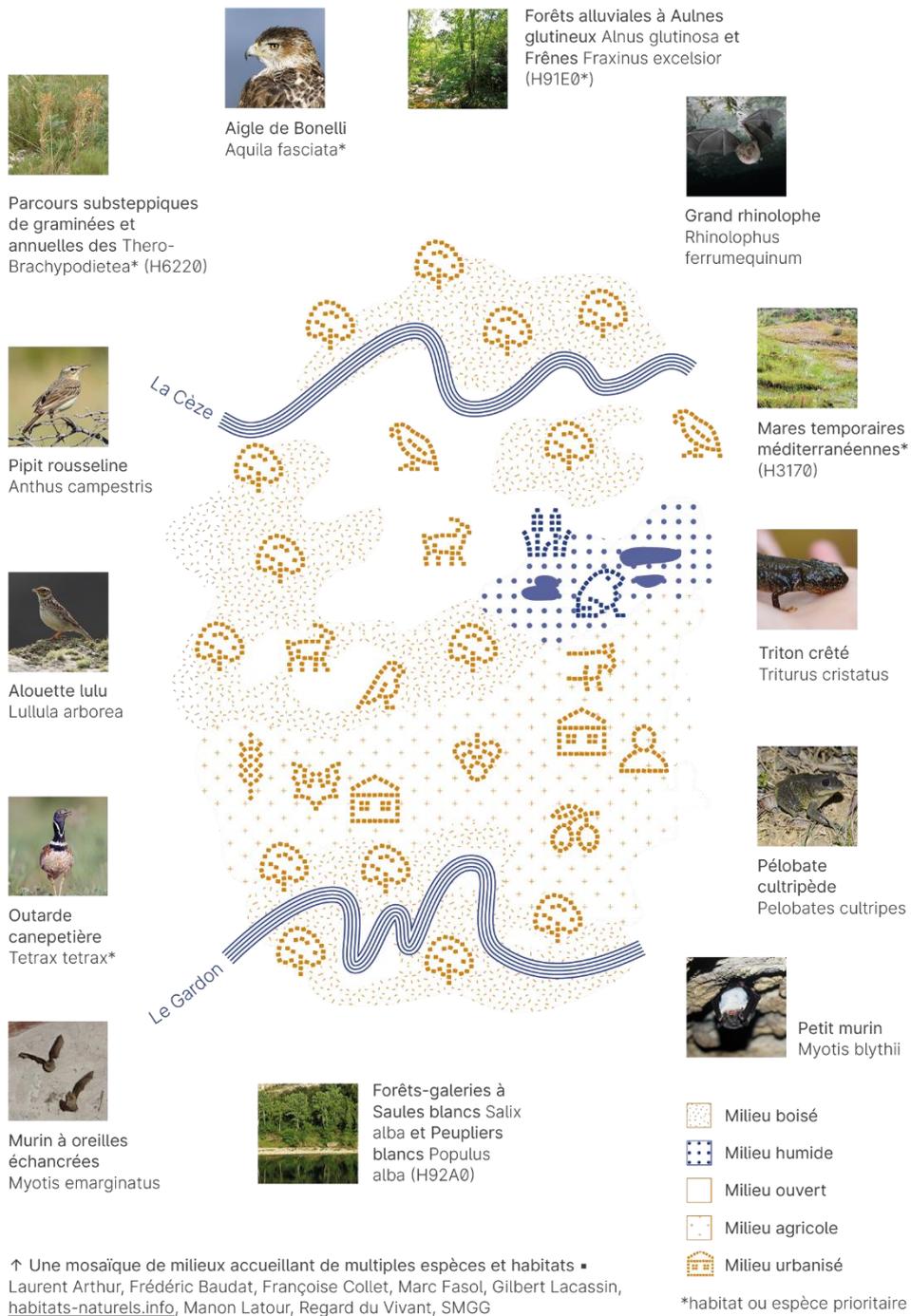


Figure 1 Espèces et habitats d'intérêt communautaire cibles du LIFE Terra Musiva

2. Conditions d'obtention

Porteurs de projets attendus

Cet appel à projets s'adresse aux acteurs du monde agricole du territoire, notamment aux :

- Exploitations agricoles exploitant directement, à titre individuel ou dans le cadre sociétaire⁴, dont le projet (parcelles, exploitation) est situé dans le périmètre du présent Appel à Projets
- Structures juridiquement constituées (CUMA, coopératives, GIE, GIEE, association) développant une activité de production ou dont les membres développent une activité de production agricole, activité située dans le périmètre du présent Appel à projets

Cet appel à projets s'adresse aussi bien à des agriculteurs/agricultrices récemment installés qu'à ceux établis depuis plusieurs années, qu'ils soient novices en matière de biodiversité ou déjà sensibles à cette question. Le niveau d'investissement précédemment déployé sur la question n'est pas un prérequis pour candidater.

Un seul dossier peut être déposé par exploitation.

Nature et objectifs des projets

Sont attendus des projets contribuant à la préservation de la biodiversité, notamment des espèces et habitats d'intérêt communautaire cibles présentés précédemment. Seront soutenus :

- Des projets d'expérimentation à petite échelle (parcellaire) de pratique(s) agricole(s) favorable(s) à la biodiversité ;
- Des projets de mise en place de pratique(s) agricole(s) favorable(s) à la biodiversité ;
- Des projets permettant de renforcer à plus grande échelle (rotation, exploitation, groupement, etc.) des pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Types de projets et actions éligibles

Un projet peut comporter une ou plusieurs pratiques, dont voici quelques exemples :

Infrastructures agroécologiques

- Conception et implantation de haies multi-strates
Prise en charge de la prestation de conception, l'achat des plants et les travaux d'implantation sur votre parcellaire
- Installation de gîtes/abris pour les auxiliaires des cultures
Prise en charge de l'achat du matériel
- Implantation de bandes enherbées (plantes de service)
Prise en charge de l'achat des semences et du matériel spécifique, les travaux de préparation à l'implantation et l'implantation

⁴ Entreprise dont au minimum 50% des parts sociales sont détenues par au moins un exploitant agricole et dont l'objet est de nature agricole

- Réouverture de milieux pour implanter des couverts herbacés
Prise en charge des travaux d'ouverture, de l'achat des semences et de l'implantation du couvert
- Création de mare ou de lavogne
Prise en charge de la prestation de conception, des travaux de préparation du terrain (remodelage et/ou creusement), des travaux de construction, de l'achat des semences de berges et leur implantation

Pratiques agricoles

- Intégration de couverts végétaux en interculture
Prise en charge de l'achat des semences et du matériel spécifique (ex: semoir), les travaux de préparation à l'implantation et l'implantation
- Intégration d'outil d'effarouchement (barre)
Prise en charge de l'achat de chaînes et autres matériels de construction à destination d'un collectif d'usagers
- Gestion de l'enherbement en viticulture et arboriculture
Prise en charge de l'achat de broyeur à déflecteur et de semoir à engrais verts
- Gestion des adventices en arboriculture et maraîchage
Prise en charge de l'achat de paillis de chanvre (rouleau, toile ou copeaux) et de la prestation d'installation (matériel et main d'oeuvre)
- Contrôle biologique des ravageurs en viticulture, arboriculture et maraîchage
Prise en charge de l'achat de diverses solutions de biocontrôles (confusion sexuelle, lâchers d'auxiliaires, glue arboricole, filet insect proof, etc.)
- Gestion du pâturage extensif et rotation
Prise en charge de l'achat de matériels nécessaires à la mise en place du plan de gestion pastorale : filets mobiles, dispositif d'abreuvement type remorque et/ou cuve, etc.
- Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (désherbage mécanique, etc.)
Prise en charge de l'accompagnement technique

Toute pratique répondant aux objectifs du LIFE Terra Musiva est éligible. Sont exclus de cet appel à projets les projets incompatibles avec les objectifs de préservation de la biodiversité.

<i>Exemple Pour un projet d'implantation de haies :</i>	
LIFE TERRA MUSIVA peut ...	LIFE TERRA MUSIVA NE PEUT PAS ...
<ul style="list-style-type: none"> ▪ M'accompagner pour la conception du projet ▪ Financer les plants ▪ Financer la prestation d'implantation des haies sur mon parcellaire ▪ Financer du matériel d'entretien manuel des haies que j'utiliserai : gros sécateur à bras ou scie à main, taille haie, pince à grume, tronçonneuse, grappin coupeur, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ M'aider à atteindre le ratio minimum d'IAE exigé par la conditionnalité en 2023 (PAC BCAA 8) ▪ Financer du matériel d'entretien et de taille rapide (type lamier ou épareuse) (Interdiction d'utilisation dans le cadre des subventions PAC/MAEC) ▪ Me rémunérer pour les surcoûts et manque à gagner pour le bon entretien de la haie

Quelle que soit leur nature (expérimentation ou renforcement), les projets devront viser la pérennisation des infrastructures et des pratiques. Le demandeur devra mettre en évidence dans son dossier la façon dont son projet contribue à l'amélioration de la performance globale et de la durabilité de son exploitation.

Vous êtes toujours en cours de réflexion ? Votre projet nécessite qu'il soit mieux défini ou cadré ? N'hésitez pas à candidater : la phase de sélection est aussi une phase d'accompagnement, pendant laquelle nous pouvons vous aider à définir clairement le projet à mettre en œuvre. Pour s'adapter à votre situation précise, l'appel à projets LIFE Terra Musiva s'appuie sur l'émergence ascendante des idées.

Périmètre géographique

Le projet soumis doit être réalisé sur le territoire du LIFE Terra Musiva (Figure 2). **Les projets mis en œuvre à l'intérieur des sites Natura 2000 suivants seront prioritaires :**

- ZPS Les Garrigues de Lussan
- ZSC Les gorges de la Cèze
- ZSC Etang et mares de La Capelle
- ZPS Les gorges du Gardon / ZSC Le Gardon et ses gorges
- ZPS Le camp des garrigues

Les projets s'inscrivant dans les communes limitrophes à ces sites seront également étudiés.

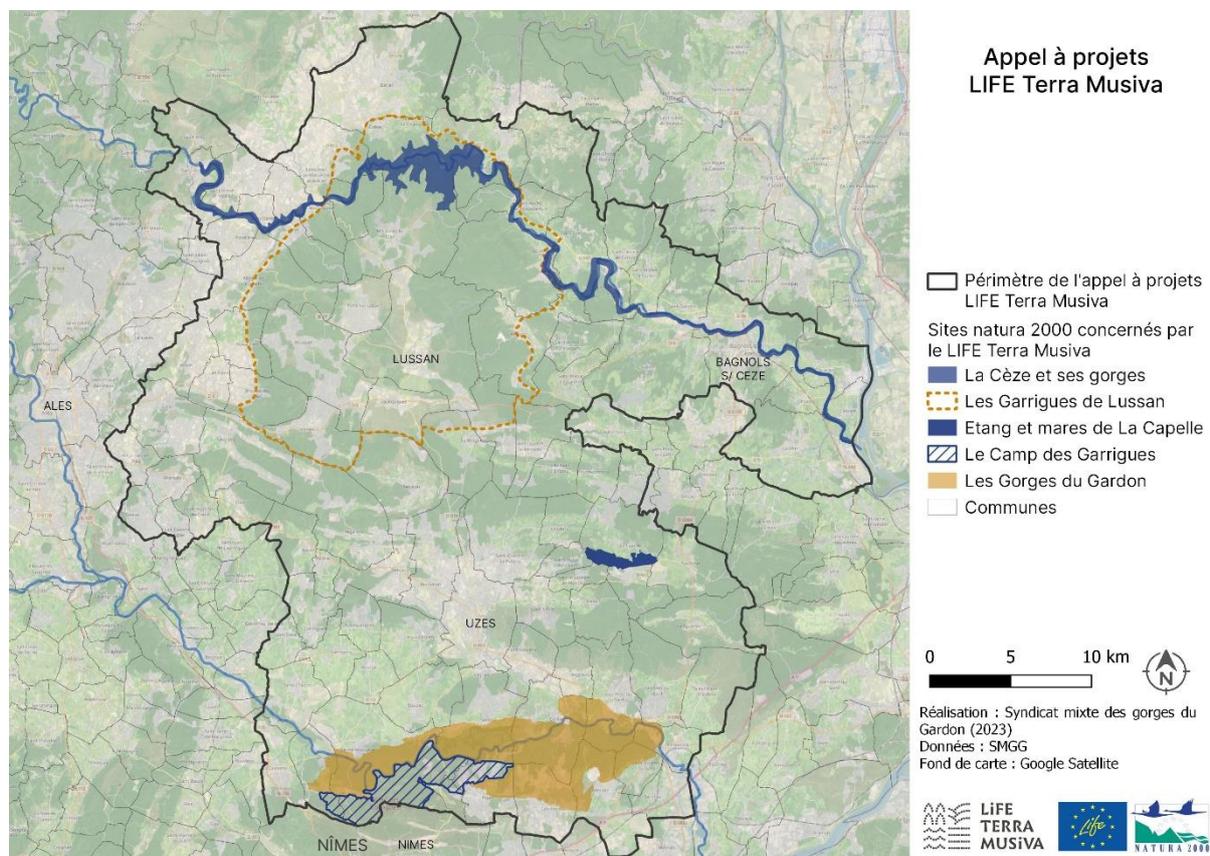


Figure 2 Territoire du LIFE Terra Musiva

Durée d'engagement

Le porteur du projet s'engage a minima pour la durée du LIFE Terra Musiva (jusqu'en 09/26). Seront priorités les projets qui permettent la pérennisation de modifications de pratiques et/ou s'engageant *a minima* sur 5 ans.

Dépenses éligibles

- Matériel nécessaire pour expérimenter ou renforcer la/les pratique(s) favorable(s) à la biodiversité
- Prestations : travaux, implantation de couvert ou de haies, etc.
- Consommables : plants, semences, nichoirs, etc.

3. Conditions d'intervention et de financement

Une convention de partenariat détaillera les engagements du porteur de projet, d'une part, et des partenaires associés du LIFE Terra Musiva, d'autre part. Ces engagements comprennent notamment :

- Une convention sur 5 ans *a minima*
- La pérennisation des modifications de pratiques et/ou entretien des infrastructures agro-écologiques installées
- La réalisation d'un diagnostic initial et d'un diagnostic final de l'exploitation par les partenaires du LIFE Terra Musiva (Fédération Départementale des CIVAM du Gard, Chambre d'Agriculture du Gard, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, Centre Ornithologique du Gard et Syndicat mixte des gorges du Gardon) *
- La réalisation de suivis faunistiques (oiseaux et insectes (orthoptères)) sur l'exploitation effectués par les partenaires du LIFE Terra Musiva (Centre Ornithologique du Gard et Ecologistes de l'Euzière)*
- La participation au réseau national de l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB). L'OAB est un programme de sciences participatives qui propose des protocoles d'observation de la biodiversité ordinaire aux agriculteurs (Cf. protocoles en Annexe).
- La participation à des temps d'échanges entre agriculteurs, journées techniques et/ou formations organisés dans le cadre du LIFE Terra Musiva
- La disponibilité, quelques journées par an (au cas par cas et selon les besoins), pour l'accompagnement technique ou l'orientation vers un expert/conseiller

*Avant toute mise en œuvre de son projet, chaque candidat retenu permettra la réalisation d'un état des lieux initial sur l'ensemble du périmètre de son projet (SAU de l'exploitation). Cet état des lieux comportera notamment des indicateurs sur la biodiversité, les pratiques agricoles et socio-économiques. Un 2nd diagnostic sera réalisé en 2026 après le changement de pratiques opéré suite au projet proposé. Il sera ainsi possible d'apprécier l'évolution des écosystèmes sur la période et la viabilité des mesures établies. Ces états des lieux seront réalisés par les partenaires du LIFE Terra Musiva.



4. Nature, taux et plafonds d'aides

A titre indicatif, l'enveloppe de l'appel à projet est de **132 500€**

Le taux d'aide du LIFE Terra Musiva est de **100% des dépenses retenus comme éligibles**, une dizaine de projets étant attendus. En effet, le LIFE Terra Musiva prend en charge les dépenses, il n'y aura pas d'avances de frais de la part du porteur de projet. Le soutien financier ne prend donc pas la forme d'une subvention.

Le matériel acheté dans le cadre du LIFE Terra Musiva reste la propriété de la Fédération Départementale des CIVAM du Gard. Il fera l'objet d'une convention établie entre l'agriculteur et la Fédération Départementale des CIVAM du Gard.

5. Déroulement de l'appel à projets

L'appel à projets est organisé en une seule session :

- Afin de permettre à chacun de saisir cette opportunité, la période de candidature est ouverte entre le 1er avril et le 30 juin 2023
- La sélection des projets commencera à partir de la mi-juin jusqu'à fin septembre. Une rencontre pourra être organisée lors de la phase de sélection, qui est aussi une phase d'accompagnement, pendant laquelle nous pouvons vous aider à définir plus clairement le projet à mettre en œuvre.
- Une réponse sera donnée à chacun des projets présentés au plus tard le 16 octobre 2023

6. Instruction et sélection des projets

Les dossiers se verront instruits par un jury organisé par la FD CIVAM du Gard. Le jury rassemblera à minima les partenaires suivants du LIFE Terra Musiva : Chambre d'Agriculture du Gard, Centre Ornithologique du Gard, CEN Occitanie, Syndicat mixte des gorges du Gardon.

Une rencontre pourra être organisée lors de la phase de sélection, qui est aussi une phase d'accompagnement, pendant laquelle nous pouvons vous aider à définir clairement le projet à mettre en œuvre.

Par la suite, dans la limite de l'enveloppe disponible, la sélection des projets éligibles s'appuiera sur plusieurs critères de sélection :

- Situation géographique du projet
- Réponse aux objectifs du LIFE Terra Musiva
- Importance et durabilité de l'impact prévu sur la biodiversité, notamment sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire cibles
- Faisabilité du projet
- Pérennité des moyens alloués aux actions et pratiques soutenues (ou à celles qui leur feront suite)
- Potentiel de diffusion et de réplique du projet sur le territoire et au-delà
- Ambition, globalité et cohérence du projet

Le jury de sélection se réserve le droit de modifier la prise en charge d'un projet en fonction de la pertinence et du nombre de candidatures reçues.



7. Procédure de dépôt

Le dossier de demande d'aide est établi à partir du formulaire ci-joint ou disponible sur <https://www.life-terra-musiva.org/>.

Il doit être envoyé, accompagné des pièces justificatives (tel que devis des dépenses envisagés si possible) à l'adresse suivante : lhote.civamgard@gmail.com

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

Pauline L'HOTE (FD CIVAM du Gard)

07.66.56.06.08

lhote.civamgard@gmail.com